



M A I R I E D E
C H A T E L

Compte rendu réunion du conseil Municipal du 9 décembre 2013

PRESENTS : M. RUBIN Nicolas, Maire, MM. FAURIE Bruno, CHARBONNEL Philippe, MARCHAND Franck, Adjoint, Mme TOCHET Michèle, MM. CHALOYARD Jean-Yves, DAVID André, DAVID Frédéric, DUNAND Constant, GRILLET-AUBERT Pascal, GRILLET-MUNIER Ange, LACROIX Bernard, MAXIT Gérard, MICHEL Kévin, VUARAND Dominique, Conseillers Municipaux.

Monsieur GRILLET-MUNIER Ange a été élu secrétaire de séance.

1. Le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2013 a été approuvé à l'unanimité.

2. URBANISME :

Modification simplifiée n° 1 du PLU –

Une présentation du bilan de la mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée du PLU, a été effectuée par M. Stéphane CONDEVAUX, responsable du service urbanisme ; une note concernant ce bilan a été remise aux élus lors de la séance.

- Cette modification a été prescrite par délibération du 24 septembre 2013, pour le réajustement des conditions d'ouverture à l'urbanisation de l'orientation d'aménagement n° 4 « Sous-les-Vorres », considérant qu'elle ne porte pas atteinte à l'économie générale du PLU et qu'elle est conforme aux dispositions de l'article L.123-13-3 du code de l'urbanisme.
- La mise à disposition au public a été effectuée durant la période du 25 octobre au 26 novembre 2013
- Cette modification permet de clarifier les conditions d'ouverture à l'urbanisation et de prendre en compte le foncier existant en vue de permettre la réalisation de projets individuels conforme avec le schéma d'orientation de la zone.
- Le bilan de la concertation fait état :
 - D'un seul courrier reçu en Mairie (M. le Maire précise qu'une réponse sera faite point par point aux éléments du courrier)
 - Des avis favorables des Personnes Publiques Associées : Chambre de Commerce et d'Industrie - Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
 - De l'avis défavorable du SIAC : dans le cadre du SCOT, le SIAC maintient l'avis défavorable formulé lors de la révision du PLU pour les orientations d'aménagement du Jardy et des Vorres.

→ M. Franck MARCHAND, concerné par cette affaire s'étant retiré,

→ A l'unanimité des membres présents, le Conseil prend connaissance du bilan de la mise à disposition du dossier et approuve la modification simplifiée n° 1 du PLU concernant le réajustement des conditions d'ouverture à l'urbanisation de l'orientation d'aménagement n° 4 – Sous les Vorres ».

3. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CENTRE AQUATIQUE

La Commune de Châtel, représentée par son Maire, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2012, a signé le 19 mars 2012 avec la SARL Forme d'O, un contrat de partenariat portant sur la conception, la construction, le financement, l'entretien et la maintenance d'un centre aquatique, chemin de l'Etringa à Châtel.

Les travaux de construction sont aujourd'hui engagés et la livraison du centre aquatique est prévue pour le 1^{er} juillet 2014. Il convient maintenant de décider du mode de gestion et d'exploitation commerciale de cet établissement.

C'est dans cette perspective qu'il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de recourir à une délégation de service public (DSP).

La durée de ce contrat de délégation de service public serait, après négociation avec les candidats, arrêtée entre 5 et 7 ans.

Dans le cadre de cette procédure de délégation de service public, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette délégation au vu d'un rapport contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire (transmis aux élus avec le planning des travaux)

M. le Maire précise qu'une saisine du Comité Technique Paritaire de centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie a été sollicitée pour avis.

Les Conseillers ont exprimé leur avis sur différents points :

Planning du projet :

- ✓ M. MICHEL Kévin (déroulement de la procédure et respect du calendrier)

Critères du choix de l'entreprise :

- ✓ Mme TOCHET Michèle (choix de l'entreprise en fonction des critères définis et si le candidat fait une offre)

Exploitation par le délégataire / redevance

- ✓ Mme TOCHET Michèle (cas où l'équilibre financier de l'exploitation n'est pas réalisé)
- ✓ M. le Maire (La Commune déterminera la redevance due par le délégataire et abondera par une subvention d'équilibre si nécessaire)
- ✓ M. GRILLET-MUNIER Ange (s'il y a obligation de verser la subvention d'équilibre)
- ✓ M. le Maire (la subvention d'équilibre sera déterminée par rapport au bilan)

Créneaux horaires pour les diverses catégories

- ✓ M. GRILLET-MUNIER Ange (possibilités de déterminer des créneaux horaires pour les clubs et lister les demandes)

Contrôle de la collectivité / tarifs pratiqués /

- ✓ M. le Maire (contrôle de la collectivité par le biais du rapport du délégataire et fixation des prix pratiqués par le Conseil Municipal)

Durée de la convention

- ✓ M. le Maire (la durée du contrat doit être ni trop longue, ni trop courte pour permettre au délégataire de faire connaître les équipements dont il a la gestion)

Déroulement procédure / négociation

- ✓ M. Jean-Yves CHALOYARD (en cas de négociation sur certains points, si obligation de relancer la procédure)
- ✓ Réponse de Mme ARVIS – Directrice des Services - sur différents points : la procédure prévoit l'envoi par le candidat d'une lettre de candidature – la commission de Délégation de Service Public établit la liste des candidats admis à présenter une offre, puis choix du candidat qui sera délégataire par la commission de Délégation de Service Public – en cas de négociation, chaque candidat disposera des mêmes données.

→ A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le choix de la délégation de service public comme mode de gestion du centre aquatique de la Ville de Châtel ;
- **APPROUVE** le lancement de la procédure de la délégation de service public dans les conditions définies par les dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents dans le respect des règles et compétences prévues par le code général des collectivités territoriales.

4. DEMANDES DE SUBVENTION

A. Projet installation de deux caméras LAPI permettant la Lecture Automatique de Plaques d'Immatriculation :

Ces équipements peuvent faire l'objet de subvention au titre du Fonds Interministériel pour la Délinquance (FIPD) ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'octroyer une aide pour ce genre d'installation

Le devis relatif à la fourniture et à la mise en œuvre de 2 caméras LAPI s'élève à 33 069,40 € TTC.

M. le Maire précise que les caméras contribuent à assurer la tranquillité des habitants, leur présence étant un moyen de dissuasion envers les actes de malveillance.

M. MAXIT Gérard estime qu'il serait intéressant de connaître combien de délits ont été résolus avec l'aide du visionnage des caméras.

→ **M. GRILLET-MUNIER Ange étant contre l'installation de caméras considérant que cela ne palie pas aux faits de délinquance,**

→ **A la majorité, le Conseil accepte de solliciter une subvention pour l'installation de deux caméras LAPI auprès des organismes susceptibles d'octroyer des aides.**

B. Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) pour le centre aquatique dans le cadre du « plan piscines ».

Par courrier du 18 octobre 2013, Mme la Ministre des SPORTS a été sollicitée pour que la Commune puisse bénéficier d'une prise en compte des aides susceptibles d'être octroyées dans le cadre du « plan piscines » visant à relancer le « savoir nager »

Mme la Ministre des SPORTS a proposé la mise en place d'un plan de redressement sur la période 2013-2016 visant à permettre la continuité de l'activité du CNDS et à recentrer son action sur le sport pour tous, l'objectif étant de concentrer les moyens financiers sur les publics et territoires qui ont le plus de difficulté à accéder à la pratique sportive.

→ **A l'unanimité, le Conseil accepte de solliciter les subventions auprès des organismes susceptibles d'octroyer des aides pour le centre aquatique dans le cadre du « plan piscines »**

5. FINANCES :

A. Décisions modificatives B.P. 2013 :

1) Remontées Mécaniques :

- **section fonctionnement :** 0,00 €
Equilibre entre l'augmentation des crédits pour la gestion et la diminution des intérêts des prêts.
- **section investissement :** - 11 783 000,00 €
Diminution des travaux (liaison/Super/Linga), il en résulte une diminution du prêt ainsi que du transfert de TVA.

2) Transport de personnes :

- **section de fonctionnement :** + 51 000,00 €
Augmentation des crédits pour le transport CHATEL BUS financée par les recettes provenant du remboursement et la subvention complémentaire de 15 000 € de la Commune.

3) Parking :

- **section de fonctionnement :** + 1500,00 €
Augmentation des crédits pour l'entretien et le personnel (période de formation) ainsi que les recettes provenant du Parking
- **section investissement :** 0,00 €
Transfert de crédits d'études vers travaux de parkings Prés-la-Joux - Etringa

4) Eau & Assainissement :

- **section de fonctionnement :** + 153 000 €
Augmentation des crédits pour l'entretien et régularisation des amortissements de frais d'études non suivis de travaux ainsi que des subventions perçues.
Diminution des frais de personnel (mutation/remplacement)
En recettes, la prévision au Budget pour le rôle d'eau (2012 + 30 %) est à diminuer d'où l'augmentation de la subvention du budget de la Commune de + 38 600 €. (une régularisation interviendra sur l'exercice prochain)
- **section d'investissement :** - 99 420 €
Diminution des travaux et de matériel, il en résulte une diminution du prêt et des subventions.

5) Commune :

- **section de fonctionnement :** + 168 000,00 €
Augmentation de crédits pour les fournitures, l'entretien et la réparation, les charges financières (intérêts – capital (investissements) des nouveaux prêts en fin d'année
Participation complémentaire aux budgets Eau/Assainissement (38 600 €) et Transports (15 000 €)
Diminution des frais de personnels, du reversement de la dotation intercommunale.
- **Section d'investissement :** - 270 900,00 €
Diminution des travaux, impliquant une diminution du prêt –
Inscription nouvelles subventions.
Amortissement de frais d'études non suivis de travaux et transferts des études sur programmes de travaux.

→ *A l'unanimité, le Conseil adopte les décisions modificatives proposées ci-dessus.*

B. Versement subventions d'équilibre complémentaires vers les budgets Transports et Eau & Assainissement :

BUDGETS	Montants B.P. 2013	Montants complémentaires	Total
TRANSPORTS	539 200	15 000	554 200
EAU & ASSAINISSEMENT	200 000	38 600	238 600

→ *A l'unanimité, le Conseil accepte le versement des subventions complémentaires selon les montants nécessaires sus-indiqués.*

C. **Délibération pour encaissement de recettes exceptionnelles** d'un montant de 11 472,91 € au profit du budget communal provenant de la régie des frais de secours sur pistes (recettes non identifiables antérieures à la saison 2012/2013) sur le dépôt de fonds du régisseur).

→ **A l'unanimité, le Conseil accepte l'affectation de la somme correspondant aux recettes exceptionnelles sur un compte de dépôt de Fonds à la Trésorerie d'Abondance.**

D. Adhésion au guide de la pêche à la Mouche

La commission SPORTS réunie le 6 novembre 2013 a proposé l'adhésion de la Commune au Guide de la Pêche à la Mouche de la Fédération Française de la Pêche à la Mouche et au Lancer sur la base d'un partenariat au tarif de 70,00 € pour 2014.

Ce guide est diffusé entre 6000 et 10000 exemplaires dans tous les plans d'eau partenaires, les magasins de pêche ainsi que dans les manifestations de la Fédération et comprend les informations relatives aux différents clubs et manifestations organisées.

→ **A l'unanimité, le Conseil accepte l'adhésion au Guide de la Pêche à la Mouche selon le partenariat proposé à 70 € par an.**

6. MARCHES PUBLICS

A. **Marché à bons de commandes** pour le transport des ordures ménagères /encombrants/ bois sur le site de la SATOM –

→ **sujet ajourné à une prochaine séance.**

B. **Marchés pour le transport et traitement des déchets de la déchetterie communale, la collecte, le transport et le tri des déchets issus des points d'apports volontaires :**

Les marchés concernant le transport et le traitement sur sites autorisés des déchets issus de la déchetterie communale, ainsi que le transport et le tri des déchets issus des points d'apports volontaires en vue d'une reprise par une filière agréée, arrivent à terme le 31 décembre 2013.

Un nouvel appel d'offres a été lancé en application de l'article 40 du code des marchés publics, en vue de renouveler ces marchés à bons de commandes à compter du 1^{er} janvier 2014, reconductibles les années 2015,2016 et 2017.

La commission d'appel d'offres réunie les 28 novembre et 9 décembre 2013 a attribué les marchés, en fonction du classement des offres, pour les 7 lots ci-après :

Lots	Entreprises ayant répondu	Entreprises retenues	Montant annuels estimés HT
LOT N° 1 Transport et traitement des déchets verts	SARL FLASH AUTO, EXCOFFIER RECYCLAGE, RUBIN Joël, ORTEC (offre de base, variante)	EXCOFFIER RECYCLAGE	3 222 €
LOT N° 2 Transport et traitement des huiles de ménages	ORTEC	ORTEC	500 €

Lot 3 -Transport et traitement des ferrailles et batteries	SARL FLASH AUTO, DEYA, DERICHBOURG ORTEC	DEYA	914.42 € – montant estimé des reprises : 7 825.16 €
LOT N° 4 Transport et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) (produits chimiques)	ORTEC	ORTEC	3 381.40 €
LOT N° 5 Collecte, transport, tri et conditionnement des emballages ménagers légers/ papiers (collectés en mélange)	ORTEC	ORTEC	27 429 €
LOT N° 6 Collecte, transport tri et conditionnement des verres en mélange (colore et incolore)	EXCOFFIER RECYCLAGE	EXCOFFIER RECYCLAGE	13 480 €
LOT N° 7 Transport, tri et conditionnement des cartons de déchetterie	RUBIN Joël, ORTEC (offre de base, variante)	ORTEC retenu pour son offre variante (mise à disposition par la commune d'une 2 ^{ème} benne afin d'éviter 2 rotations)	11 850 €

- Montant total annuel estimé des lots : 60 776.82 € HT
- Montant global estimé des lots sur 4 ans : 243 107.28 € HT

→ **A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer les marchés correspondant aux lots attribués selon les montants estimatifs des offres.**

C. Avenant au marché transport de personnes – proposition d'adaptation de la ligne Grandes Mouilles/Vonnes.

Constat :

Dans le cadre des prestations exécutées jusqu'à ce jour, la ligne de bus D+1 (Les Grandes Mouilles+Vonnes) fonctionne sur la base d'un bus durant toute la saison + un doublement pendant les vacances de Noël ainsi que 6 semaines en février/mars, la fréquence de cette ligne étant un bus toutes les ½ heures.

La capacité des bus de cette ligne est de 75 places. Force est de constater que les bus sont surchargés et les temps d'attente assez longs en raison de la distance du parcours.

Compte tenu des programmes immobiliers achevés sur cet axe (Grand Lodge : 115 logements, et afin de rendre acceptable le service de desserte skieurs, nous avons dû mettre en place la saison dernière, un bus supplémentaire pour la période dite « basse » du 9/01/13 au 16/02/13 sur la base de 6 heures par jour, soit un surcoût 16 723.28 € HT.

Lors d'une commission transport, le groupement GAGNEUX/GAVOT a proposé de scinder en 2 cette ligne pour répondre au besoin nouveau lié à l'accroissement de la population touristique.

Cette solution permettrait d'améliorer la qualité du service.

M. le Maire précise que lors de la réalisation de la future liaison inter domaine Linga-Super-châtel, il est prévu une révision du marché TRANSPORT.

M. MAXIT Gérard indique que cette réorganisation permet un circuit complet pour les utilisateurs.

Coût de la proposition :

Coût du marché actuel	Coût à prévoir	Différence (montant de l'avenant proposé)
D+I : 140 040 €	D : 98 453 € I : 100 432 € Total : 198 885 €	+ 58 845 € HT

→ **A l'unanimité, le Conseil autorise la passation de l'avenant à intervenir avec le prestataire du marché TRANSPORTS.**

7. ENVIRONNEMENT :

L'Avenant à la convention ECO FOLIO porte sur la modification des barèmes des soutiens et l'obligation de caractériser ces flux, suite au nouvel agrément permettant une mise à jour généralisée à toutes les collectivités des consignes de tri.

Les nouvelles consignes de tri les communes prévoient :

- soit reprendre la formule « tous les papiers »,
- soit citer le terme « papiers » et retenir au moins cinq items différents au sein de la liste suivante : annuaires, cahiers, catalogues, courriers, enveloppes, journaux, lettres, livres, magazines, publicités, prospectus.

Pour ce faire, des soutiens en fonction du nombre d'habitants ont été intégrés au sein de la nouvelle convention :

- mise à jour et diffusion des guides de tri : 0,05 €/hab
- mise à jour et pose des stickers sur les contenants : 0,03 €/hab
- mise à jour du site Internet : 0,01 €/hab
- réalisation et diffusion d'affiches : 0,01 €/hab

Pour information, le soutien pour 2011 (déclaration faite en 2012) était de 1206,34 € et sera sensiblement identique pour 2012 (déclaration faite en 2013) ;

M. GRILLET-AUBERT Pascal estime que des efforts doivent être faits pas les habitants concernant le tri des déchets ;

M. DAVID Frédéric précise qu'il serait nécessaire de mettre en place une communication pour inciter les usagers à faire le tri.

→ **L'unanimité, le conseil autorise la passation de l'avenant à la convention ECO FOLIO.**

8. COUPES DE BOIS 2014 :

L'état d'assiette des coupes proposées par l'ONF pour l'exercice 2014 est établi comme suit :

Parcelles	Lieux-dits	Volumes	Périodes exploitation
32	Sur le bord	300 m ³	Automne 2014
28	Aity-les Blattes	397,50 m ³	Automne 2014
7/8	Au-dessus de Villapeyron	105 m ³ + 112,50 m ³ = 217,50 m ³	Printemps 2014

→ A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition de l'ONF relative à l'assiette des coupes de bois 2014.

9. PROGRAMME DE TRAVAUX SYANE :

Plan de financement proposé par le SYANE pour la sécurisation des guirlandes et horloge astronomique :

Montant des travaux	Participation de la commune (30 %)	Participation du SYANE (70 %)	Frais généraux
85 437 €	34 661 €	50 776 €	2563 €

M. MARCHAND Franck précise que le plan de financement relatif à la sécurisation des armoires électriques et de leurs réseaux associés sera présenté conjointement à la stratégie lumière lors d'une prochaine séance.

→ A l'unanimité, le Conseil approuve le plan de financement proposé par le SYANE pour la sécurisation des guirlandes et horloge astronomique.

10. PERSONNEL COMMUNAL :

A. Création des postes pour le recrutement du personnel saisonnier pour l'hiver 2013/2014

- au parking souterrain : 1 responsable caisse + 1 hôtesse de caisse
- au service technique : 1 chauffeur déneigement
- à la surveillance de la voie publique durant la saison d'hiver 2012/2013 : 4 ASVP
- à la patinoire : 1 agent de maintenance glace + 1 caissière + 1 caissière remplaçante
Temps non complet (10/35^{ème})
 - la rémunération de ces agents est déterminée sur la base du grade d'adjoint administratif / technique 2^{ème} classe.
 - La durée du recrutement des emplois saisonniers sera fixée sur le contrat de travail et sera de 5 mois maximum.

B. Création des postes pour les avancements de grades en 2014

Selon la proposition faite par le Centre de Gestion de la fonction Publique de la Haute-Savoie pour les agents qui remplissent les conditions d'ancienneté, à savoir :

- 1) **Animateur principal 1^{ère} classe** - 1 Poste au 01/05/2014
- 2) **Adjoint Technique principal 1^{ère} classe** - 1 poste au 01/01/2014
- 3) **Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe** : 1 poste au 01/01/2014 et 2 postes, 01/07/2014.

Il est précisé que la création des postes ne vaut pas nomination des agents concernés et que ces avancements de grade ne seront effectifs que si le comportement de l'agent jusqu'à la date d'effet proposée est irréprochable et uniquement après signature d'un arrêté nominatif individuel pour chaque agent concerné.

C. Création d'un Poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet :

En juillet 2013, le poste de gardiennage du Champlan a été créé sur la base de 17,5/35^{ème}, toutefois, le gardien a été recruté sur un temps non complet de 13/35^{ème} pour assurer l'accueil des locataires, la surveillance et le nettoyage (communs et appartements).

Le logement étant occupé par un couple, il est proposé en complément, la création d'un poste sur la base de 5/35^{ème}, pour effectuer les missions afférentes à la surveillance nocturne, l'entretien des abords (déneigement) et petits travaux de réparations.

→ ***A l'unanimité, le Conseil accepte les créations de postes ci-dessus.***

M. le Maire informe que l'occupation des logements au Champlan génère un bon rendement et précise qu'une étude est en cours pour relancer les logements saisonniers sur l'ensemble du département et pour estimer le volume. Un projet concernant l'acquisition et l'aménagement du bâtiment de « Bois Colombes » a été présenté pour connaître les possibilités de subventions.

M. MICHEL Kévin demande si l'autre projet (concernant la Maison « Là-haut ») est abandonné

M. le Maire indique qu'un seul dossier peut être présenté correspondant à des situations par rapport aux besoins sociaux et à l'éloignement du personnel.

M. le Maire informe que suite à l'interdiction d'utiliser l'aire de stationnement à Près-la-Joux, les camions de saisonniers ont été autorisés sur le parking de la résidence du Champlan pour cet hiver 2013/2014 ; Il rajoute qu'une circulaire sera adressée aux employeurs pour les informer que pour la prochaine saison, aucune autorisation ne sera délivrée sur les parkings ou terrains communaux, et que par conséquent, il leur appartiendra de prévoir un emplacement sur un terrain privé pour les personnels utilisant ce mode d'hébergement.

D. Modification du temps de travail du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet pour la surveillance des enfants à la cantine / périscolaire / bibliothèque.

Un poste avait été créé en 2003 pour la surveillance des enfants de la cantine sur la base de 10/35^{ème} ; compte tenu de l'évolution des tâches affectées à ce poste, notamment la surveillance du périscolaire, le fonctionnement de la bibliothèque et en prévision de la modification des rythmes scolaires, il est proposé de remplacer le poste précédemment créé par un poste sur la base d'un temps maximum de 30/35^{ème}, étant précisé que la rémunération sera au prorata des heures réellement effectuées ; l'agent affecté à ce poste occupe cet emploi depuis la rentrée scolaire et assurera en complément le remplacement au service patinoire durant la saison d'hiver.

M. GRILLET-MUNIER Ange fait remarquer que 55 communes ont refusé la réforme des rythmes scolaires et propose de se regrouper pour refuser la réforme et ne pas changer les rythmes scolaires ;

M. le Maire rappelle que l'incidence pour les collectivités consiste à mettre en place les activités et propose d'attendre l'évolution de cette réforme sur le plan national.

→ ***A l'unanimité, le Conseil accepte la création du poste ci-dessus.***

E. Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet (20/35^{ème})

Un agent a été recruté dans le cadre d'un contrat CAE depuis le 5 décembre 2011 pour assurer la surveillance de la cantine et l'animation de la bibliothèque ; ses droits étant épuisés au terme de 2 ans, il est proposé de créer un poste sur la même base que le contrat CAE (20/35^{ème}) pour le maintien en fonction de cet agent jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013/2014.

→ *A l'unanimité, le Conseil accepte la création du poste ci-dessus.*

F. Programme Intermunicipalités 2014 de l'Association- France-Québec :

La Commune adhère depuis 20 ans à l'Association France-Québec pour participer au programme intermunicipalités qui permet l'échange d'emplois et d'hébergement d'étudiants entre les Communes jumelées ; pour 2014, il est proposé de reconduire ce principe et de créer 2 postes pour la saison d'été (espaces verts, lac de Vonnes) afin de permettre le lancement de l'appel de candidats intéressés à participer.

→ *A l'unanimité, le Conseil accepte de reconduire les échanges d'emplois dans le cadre du programme intermunicipalités France Québec et de créer 2 postes pour la saison d'été 2014.*

11. RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – activités été 2013

Présentation du rapport annuel de la SAEM « Sports et Tourisme » - saison d'été 2013.

Le rapport a été présenté aux membres de la commission de Délégation de Service Public lors de la réunion du 29 novembre 2013 et transmis aux élus avant la réunion avec la liste des travaux réalisés par la SAEM.

Ci-dessous synthèse des données :

Données	2012	2013	EVOLUTION
Chiffre d'affaires brut TTC (avant répartition multipass : hors remises et commissions accordées, hors répartition PDS et multipass et TVA incluse)	902 516	978 014	+ 8,37 %
EXPLOITATION	du 28 juin au 8 septembre		
Journées d'exploitation toutes activités confondues	499	505	
Nombre moyen de jours	71	70	
Taux d'ouverture	96,27 %	96,27 %	
Fréquentation (passages aux installations)	464 653	504 868	+ 8,65 %
Passages VTT	225 345	262 992	+ 16,71 %
Effectifs (saisonniers)	57	61	+ 52 permanents

M. le Maire précise que c'est la 1^{ère} année où les « Portes du Soleil » versent une contribution.

→ *Le Conseil prend acte du rapport du délégataire sur les activités d'été 2013.*

12. INFORMATIONS des actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire

A) Décisions prises dans le cadre de la délégation : *pour information*

- a) Vente de 42 colonnes des anciens vestiaires de la piscine à l'exploitant de la discothèque "Le Sloopy's" pour un prix de cession de 4 000 €.
- b) Adoption des tarifs des services communaux sur propositions des commissions FINANCES et SPORTS/CULTURE/LOISIRS
- c) Adoption des tarifs des frais de secours sur pistes (secours barquettes / héliportés) et transports sanitaires par ambulances.
- d) Adoption des tarifs pour les déclenchements préventifs des avalanches dans le cadre du PIDA pour la saison 2013/2014, selon la tarification des prestataires assurant ces opérations :

Prestataires	Tarif horaire H.T.	Tarif horaire TTC
Société Mont-Blanc Hélicoptères	1 395,00 €	1 668,42 €
Société Blugeon Hélicoptères	1 590,00 €	1 901,64 €

- e) Adoption des tarifs pour assortiments produits du contrebandier et brochure « contrebande et jupons » :

Assortiments produits du contrebandier	Tarif par lot
Assortiment 1	
Composition du lot : - Deux mignonettes ou une boîte format moyen - Un paquet de chocolat - Une tasse	25,00 €
Assortiment 2	
Composition du lot : - Une boîte format moyen - Deux mignonettes - Un paquet de chocolat - Un paquet de sel + panier de présentation	35,00 €
Assortiment 3	
Composition du lot : - Une boîte grand format - Une tasse - Un paquet de chocolat - Une mignonette - Un paquet de sel + panier de présentation	45,00 €
Brochure	L'unité
Contrebande et Jupons	5,00 €

→ Le Conseil prend acte des décisions prises.

- f) **Information sur l'offre de prêt** pour les investissements (construction des ateliers municipaux) sur le budget principal (en complément des prêts réalisés pour ce même programme suite au désistement de la CIC) -

Organisme bancaire	Montant du prêt	Durée	Taux fixe
CAISSE D'EPARGNE	1 500 000 €	20 ans	4,17 %

→ **Le Conseil prend acte du prêt contracté.**

B) Déclarations d'intention d'aliéner traitées dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire – pour information

- a) Vente d'un chalet – lieu-dit « La Batarde »
- b) Vente d'un terrain nu (368 m²) – lieu-dit « la Béchigne »
- c) Vente d'un terrain nu (1275 m²) – lieu-dit « la Béchigne »
- d) Vente hôtel fleur de Neige – lieu-dit « Vonnes » -
- e) Vente d'un chalet - lieu-dit « La Batarde »
- f) Vente d'un chalet - lieu-dit « Le Jardy »
- g) Echange contre un droit de passage (34 m²) - lieu-dit « Sous le Crêt »
- h) Vente d'un chalet + parkings – lieu-dit Petit-Châtel – chemin du dément
- i) Vente d'un chalet individuel – chemin des Grandes Mouilles
- j) Vente d'un chalet individuel – chemin de Très-les-Pierres
- k) Cession reliquat sur le tènement du projet les Fermes de Châtel

→ **Le Conseil prend acte des déclarations d'intention d'aliéner traitées.**

C) Marchés passés en procédure adaptée (MAPA) – pour information

a) Nettoyage et désinfection des réservoirs d'eau potable

Une consultation a été lancée pour l'opération de nettoyage et désinfection des réservoirs. (Opération réalisée antérieurement par les employés communaux)

Une seule offre a été déposée par la société VEOLIA EAU DELEGATION CENTRE EST. L'offre a été analysée et jugée recevable par la commission réunie en date du 29 octobre 2013, qui a donné un avis favorable à la passation du marché.

Le marché est conclu pour un an à compter du 6/11/2013, et est renouvelable 3 fois par périodes consécutives de 1 an.

Le marché est passé selon les prix unitaires d'intervention pour chaque réservoir et l'établissement d'un rapport annuel pour un montant représentant 7 193,00 € HT annuellement (hors interventions en urgence).

b) Fourgon service des eaux

Une consultation a été lancée auprès de 7 garages locaux en date du 07/08/2013, pour l'achat d'un fourgon pour le service des eaux en remplacement de celui existant.

2 offres sont parvenues en mairie :

- Bernards TRUCKS – montant : 32 900 € HT
- SarL SADAL SA JUMPER : montant 28 437.18 € HT

La commission réunie le 12 septembre 2013, après analyse des offres (critère prix, valeur technique et délai de livraison) a donné un avis favorable à la proposition du garage TRUCKS d'un montant de 32 900 € HT.

Le marché a été notifié le 1^{er} octobre 2013. Le véhicule a été livré le 18 novembre 2013.

→ **Le Conseil prend acte des marchés passés.**

D) Informations sur les travaux concernant les ateliers municipaux.

M. FAURIE Bruno précise que :

- l'enrobé des garages a été effectué ;
- la partie du sous-sol sera utilisée pour mettre les véhicules de déneigement à l'abri cet hiver ;
- les travaux extérieurs reprendront ce printemps 2014
- les travaux intérieurs continueront durant toute la saison d'hiver 2013/2014.

E) Information sur l'enquête publique relative au projet de renforcement de la liaison inter domaine qui se déroulera en Mairie du 05.12.2013 au 03.01.2014.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Jeudi 5 décembre 2013 de 9 h à 12 h
- Mardi 17 décembre 2013 de 14 à 17 h
- Vendredi 20 décembre 2013 de 9 h à 12 h
- Vendredi 27 décembre 2013 de 14 h à 17 h
- Vendredi 03 janvier 2014 de 14 h à 17 h

F) DIVERS : suite à la demande du Trésorier d'Abondance, une délibération de prise en charge est nécessaire pour les frais relatifs aux équipements pour le concert de printemps 2013 :

- location de tribunes : 1615,68 €
- prestations du SDIS : 695 €

S'agissant de ces prestations, M. le Maire précise que les contrats sont passés selon des conditions adaptées aux Communes.

→ **Le Conseil accepte la prise en charge des prestations relatives à l'organisation du concert de printemps 2013.**

G) INFORMATION

M. le Maire informe qu'une négociation a abouti favorablement avec la SCI « Les Fermes de Châtel » (ancien Hôtel PLEIN SOLEIL) pour l'aménagement d'une plate-forme de quelques places à usage de dépose minute à proximité de la gare de départ de la télécabine de Super-Châtel, sur un espace dédié au stationnement, matérialisé, sécurisé et déneigé par les services communaux et qui sera libéré au printemps 2014. Une convention interviendra entre les parties pour formaliser cet accord.

La séance a été levée à 22 heures.

Nicolas RUBIN
Maire de CHATEL

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de CHATEL' at the top and '74 / Haute-Savoie' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.